



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/1999/NGO/2  
15 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1999  
Genève, 5-30 juillet 1999  
Points 3 a) et b), 6 et 12 de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service  
de la coopération internationale pour le développement : élimination  
de la pauvreté et renforcement des capacités; suite donnée aux recommandations  
de politique générale de l'Assemblée générale**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes  
conférences et des sommets organisés sous l'égide des Nations Unies**

**Organisations non gouvernementales**

**Communication présentée par la Fédération internationale des centres sociaux  
et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut  
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est  
distribuée en application des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31  
du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'offrir l'occasion de faire une déclaration devant le Conseil économique et social à sa présente session. Je prends la parole au nom de la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, association internationale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil. La Fédération est un organisme de service social international qui fournit des services aux personnes dans le besoin dans 61 pays. La déclaration qui suit reflète également les vues de l'organisation non gouvernementale "Comité sur le développement social".

Nous nous intéressons tout particulièrement aux points 3 a) et b) intitulés "Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités" et "Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale" dans le domaine du développement social, ainsi qu'au point 6 relatif au suivi des résultats des grandes conférences et des sommets organisés sous l'égide des Nations Unies. Enfin, nous souhaitons également exprimer notre point de vue au sujet du point 12, qui concerne les organisations non gouvernementales.

S'agissant de l'élimination de la pauvreté, la principale mission des foyers sociaux et de nombreuses autres organisations non gouvernementales est de remédier à la précarité sociale des personnes qui vivent dans le dénuement. En pratique, les services rendus au niveau local sont un moyen essentiel pour assurer la protection sociale. À cette fin, nous demandons instamment au système des Nations Unies d'élargir sa définition des services sociaux à d'autres services essentiels que la santé de base et l'instruction. Au sens large, les services de base devraient comprendre le renforcement des organismes communautaires, les services destinés spécialement aux populations vulnérables, tels que les foyers pour femmes battues, les soins aux toxicomanes, les programmes destinés aux porteurs du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome d'immunodéficience humaine acquise (sida), les garderies pour familles monoparentales, les soins de santé mentale, les services aux personnes âgées, l'offre d'activités pour tous les groupes d'âge et les services spécialisés pour les immigrants et les réfugiés. Ces prestations ne sont pas toutes bien prises en compte dans les définitions de la santé et de l'éducation. De plus, dans les débats à l'ONU sur l'éducation, l'éducation professionnelle tend à être marginalisée alors qu'elle est essentielle pour développer l'emploi productif. Les besoins en matière d'emploi des personnes vulnérables exigent une formation appropriée ainsi que des programmes sociaux et des services d'action sociale correspondants. La Fédération ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales sont disposées à mettre leur propre expérience au service de l'élaboration et de la conduite de tels programmes, d'ordinaire à titre bénévole, tant auprès des organisations internationales que des gouvernements intéressés.

Un autre domaine d'intérêt concerne le financement de subventions et de prêts à faible taux d'intérêt pour aider les gens à combattre la pauvreté. Les coopératives d'épargne et de crédit et d'autres formules de microcrédit peuvent souvent aider des personnes à créer des microentreprises. Les foyers sociaux mènent de telles activités dans leurs quartiers depuis de nombreuses années. Ils disposent fréquemment des mécanismes exigés par les banques pour ouvrir des crédits, justifier de l'emploi des fonds et garantir leur remboursement. La Fédération demande donc instamment aux banques et aux organismes de financement, en particulier à ceux qui travaillent dans les pays

en développement, d'envisager sérieusement de distribuer des fonds destinés au développement des petites entreprises dans les communautés locales par le canal d'organisations non gouvernementales compétentes. Les programmes actuellement mis au point par les banques et les autres organismes financiers ignorent dans l'ensemble, semble-t-il, cet aspect du financement communautaire.

En ce qui concerne le suivi des grandes conférences et, en particulier, du Sommet mondial pour le développement social, les organisations non gouvernementales peuvent également jouer un rôle plus important que celui qui leur a été dévolu dans le passé. Elles ont une longue expérience en matière d'évaluation et de suivi de leurs propres programmes. Des instruments perfectionnés ont été mis au point d'abord pour répondre aux exigences des donateurs. Ces instruments permettent à nombre d'entre elles d'analyser leurs propres projets, souvent en faisant appel à des spécialistes de l'extérieur. Par exemple, de nombreux foyers sociaux ont collaboré à la création d'équipes qui se rendent dans les communautés locales pour évaluer le succès ou l'échec de tel ou tel projet ou programme. Se fondant sur sa propre expérience, la Fédération demande donc instamment que cette modalité de suivi et d'évaluation soit inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner les conclusions du Sommet mondial ainsi que des autres conférences de suivi. La Fédération souhaiterait participer au processus de planification et au suivi à long terme. Ses agences locales ainsi vraisemblablement que d'autres organisations non gouvernementales seraient disposées à travailler avec les autorités (notamment locales) de leur pays pour élaborer de tels programmes d'évaluation.

La Fédération exhorte le Conseil à faire plus largement appel aux organisations non gouvernementales pour obtenir des rapports de situation dans les domaines où sont entrepris des programmes de lutte contre la pauvreté. Nous pensons que tous les rapports nationaux demandés au titre des mécanismes de suivi devraient faire une place à des rapports d'organisations non gouvernementales.

L'étude des indicateurs sociaux est l'un des moyens qui permet d'évaluer la suite donnée aux conférences des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales ont observé avec un grand intérêt les préparatifs de la Conférence technique sur les indicateurs et y ont participé en faisant état de leur propre expérience en la matière. Elles ont souligné qu'il faudrait tenir davantage compte des indicateurs qualitatifs obtenus par sondage ou entretiens dans les communautés locales plutôt que, comme c'est le cas à l'heure actuelle, se fier à des indicateurs quantitatifs. Nous espérons que le Conseil adoptera cette façon de voir dans l'organisation de l'examen quinquennal ainsi que des autres conférences mondiales.

Dans un autre domaine, l'ONU ainsi que l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations ont adopté une démarche constructive vis-à-vis de la question des migrations dans son ensemble. La Fédération a participé au Séminaire technique tenu aux Pays-Bas où elle s'est trouvée quelque peu isolée en qualité d'organisation non gouvernementale assurant des services d'accommodation et s'occupant des problèmes sociaux spécifiques des migrants et de leur famille. Les seules autres organisations non gouvernementales représentées, dont le Conseil oecuménique des églises,

s'attachent principalement à attirer l'attention des gouvernements sur les problèmes des migrations. Nous espérons que les projets quelque peu incertains de véritable conférence sur les migrations se concrétiseront et que la Fédération pourra y participer.

Dans un domaine quelque peu distinct, la Fédération insiste pour que l'on accorde davantage d'attention au rôle des jeunes non seulement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté mais aussi de celui des principales activités de suivi des conférences. À l'heure actuelle, il nous semble que les programmes des Nations Unies en faveur de la jeunesse et en particulier ceux adoptés au Forum mondial de la jeunesse de Braga et à la Conférence des Ministres de Lisbonne ont été mis sur la touche et nous espérons que s'instaureront des contacts plus étroits entre les modalités de suivi de la Conférence de Lisbonne et des autres conférences des Nations Unies. C'est après tout à la génération suivante qu'il appartiendra de prendre la relève.

S'agissant de la question relative aux organisations non gouvernementales, la Fédération tient à ce qu'il soit pris acte de sa satisfaction quant aux travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales pendant l'année en cours et à sa plus grande ouverture vis-à-vis de la participation des organisations non gouvernementales. Nous sommes conscients du volume de travail qu'exige le système d'accréditation et nous appuyons fortement les efforts faits par le Comité pour accélérer la procédure et vérifier le bien-fondé des demandes présentées par les organisations. Nous comprenons parfaitement qu'il est nécessaire d'établir et de faire appliquer des règles qui régissent à la fois l'accréditation et les activités des organisations non gouvernementales. Nous sommes heureux d'étudier avec le Comité dans quelle mesure il est possible d'appliquer les directives relatives à l'accréditation des organisations non gouvernementales auprès du Conseil à d'autres secteurs des Nations Unies. Nous espérons que le Comité nous aidera dans nos contacts avec d'autres secteurs des Nations Unies.

Nous espérons aussi que le Comité accordera une attention plus sérieuse au contenu des rapports quadriennaux. Ceux-ci devraient constituer une exigence, à la fois pour les organisations non gouvernementales qui doivent les établir et pour le Comité auquel ils devraient permettre d'évaluer rigoureusement chaque organisation non gouvernementale.

-----